



Publié sur le site internet de la commune le : 22 septembre 2026
MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy

L'an deux-mille-vingt-six le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vougy légalement convoqués le 7 juillet 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie située 1 route de Genève à Vougy, sous la présidence de MASSAROTTI Yves.

Présents : 18

Quorum atteint

Absents : 2

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

- DEBBICHE Frédérique ayant donné procuration à JACQUARD Hervé

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme CAPRI Brigitte, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

NOM Prénom	Présent	Absent	NOM Prénom	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		GENOVA Antonio	X	
LAURENSEN David	X		PEPIN Nathalie	X	
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X	
DÉPOISIER Mathieu	X		DEPOISIER Fabrice	X	
PASQUALIN Martine	X		LEDRU Sindy	X	
VALENTINI Christian	X		VOTTERO Cédric	X	
MENEGON Daniel		X	AKKAOUI Clémence	X	
SCANU Stéphane	X		DEBBICHE Frédérique		X
DECROUX Elisabeth	X		JACQUARD Hervé	X	
BOUACHRAOUI Saïda	X				

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un (e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
3. Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
4. Suppression poste d'adjoint technique – modification du tableau des effectifs
5. Nomination d'un correspondant défense (CORDEF)
6. Consultation parallélisée pour la demande d'autorisation environnementale de la station-service du GIE ARVE MULTI ENERGIE à Vougy – demande d'avis
7. Liquidation judiciaire à l'égard de la SCI Résidence CAP VALLÉE – rétrocession de parcelles
8. SEMCODA – demande d'avis pour mise en vente de 16 logements collectifs et 16 garages sis 96 et 118 rue Marie Curie à Vougy
9. Demande de subvention – association « Groupement départemental des Lieutenants de l'ouvrier de Haute-Savoie
10. Réfection de la toiture du Capucin Gourmand – attribution du marché
11. Questions diverses

1. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT Mme CAPRI Brigitte est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il (elle) a acceptées.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2026

D2026 48

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

CONSIDÉRANT les membres du conseil municipal qui se sont réunis en date du 5 juin 2026 ;
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

3. DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-28 du 05/06/2026

OBJET : SIGNATURE DE DEUX DEVIS AVEC L'ENTREPRISE « CHAVES ET FILS CONSTRUCTIONS MAÇONNERIE » POUR LA RÉALISATION D'UN TERRASSEMENT ET L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS « RUE DES VERNAIS »

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer un nouvel abribus « Rue des Vernais » suite au sinistre du 11/05/2026 (un camion a démolé l'ancien abri) et l'utilité de modifier son implantation ;

DÉCISION

Article 1 : d'accepter les propositions de l'entreprise « CHAVES ET FILS CONSTRUCTIONS MAÇONNERIE » 245, avenue d'Antenne – 74970 MARIGNIER :

- Devis n°1 du 02/06/2026 pour un montant de 7 492,00 € HT (soit 8 990,40 € TTC) pour le terrassement, dallage et installations de chantier ;
- Devis n°2 du 02/06/2026 pour un montant de 1 560,00 € HT (soit 1 872,00 € TTC) pour le montage du nouvel abri.

N° 2026-29 du 05/06/2026

OBJET : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN MAPA POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE, DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU 31 AOÛT 2027 (S-PA-2026-01)

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur qualifié pour assurer le nettoyage des locaux du groupe scolaire Julia Constantin, pour une période d'un an non renouvelable, du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;

DÉCISION

Article 1 : de publier la consultation sur le profil acheteur de la collectivité <https://mp74.aws-achat.info/accueil.htm>

N° 2026-30 du 10/06/2026

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'HONORAIRES AU TEMPS PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ D'AVOCAT « SELARL ARNAUD BASTID » CONCERNANT LE DOSSIER N° 215733/AB/LT

VU le litige opposant M. et Mme BARBIN et la société LE CAPUCIN GOURMAND ;

VU la propriété communale du bâtiment LE CAPUCIN GOURMAND ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un prestataire extérieur qualifié en matière d'assistance juridique et de défense des intérêts de la commune ;

DÉCISION

Article 1 : d'accepter la convention d'honoraires au temps passé proposée par la SELARL Arnaud BASTID – société d'avocat sise au 228 Rue du Rhône - 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, concernant le dossier n° 215733/AB/LT, annexée à la présente décision ;

N° 2026-31 du 17/06/2026

OBJET : RÉVISION DE LOYER – MME LECRINIER

VU le bail conclu entre Mme LECRINIER Sylvia et la commune de VOUGY en date du 20/03/2014 avec prise d'effet au 1^{er}/07/2014, pour le logement communal situé au 7 lotissement La Fin de la Praz – 74130 Vougy ;

CONSIDÉRANT l'article 9 du bail concernant les modalités de révision du loyer ;

DÉCISION

Article 1 : de procéder à la révision du loyer de Mme LECRINIER Sylvia selon les modalités prévues au bail, portant le montant mensuel du loyer à 937,40 €.

Article 2 : ladite révision est applicable à compter 1^{er}/07/2026.

OBJET : SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC LA SOCIÉTÉ « BUREAU VERITAS » POUR UNE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE DU RESTAURANT LE CAPUCIN GOURMAND

VU les travaux de réfection de toiture prévus sur un bâtiment classé ERP type N (restaurant)

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un bureau de contrôle notamment pour les missions relatives à la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes dans les ERP ;

DÉCISION

Article 1 : d'accepter la proposition de la société « BUREAU VERITAS » dont le siège est situé au 1 place Zaha Hadid – 92400 COURBEVOIE

- Devis n° Q-2351402-0796020 du 12/06/2026 pour un montant de 2 375,50 € HT (soit 2 850,60 € TTC).

4. SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

D2026 49

OBJET : SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la demande écrite et non équivoque de démission présentée par Mme Stephanie HURIEZ en date du 8 juin 2026,

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à Mme Stephanie HURIEZ,

Vu l'arrêté du maire n°AP2026_36 en date du 10 juin 2026 portant radiation pour cause de démission de Mme Stéphanie HURIEZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

CONSIDÉRANT qu'il convient de supprimer le poste de Mme Stéphanie HURIEZ, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE la suppression** d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 22.69/35^{ème} d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- **FIXE** comme suit le tableau des effectifs :

CADRES OU EMPLOIS	DÉLIBÉRATIONS	DURÉE EFFECTIVE HEBDOMADAIRE	TAUX DE RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe (B)	16/12/2021	35 h	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (C)	19/03/2008	36 h 15 mn	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (C)	11/04/2024	28 h	28/35 ^{ème}
Adjoint administratif territorial (C) (<i>surcroît de travail</i>)	08/03/2024	21 h	21/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C)	25/05/2005	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C)	16/12/2021	3 h	3/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C)	04/03/2026	40 h annualisées	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C)	21/12/2005	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C) (<i>emploi saisonnier</i>)	25/05/2023	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C) (<i>surcroît de travail</i>)	21/09/2023	1 x à 39 h/1 x 31h	35/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial (C) (<i>service scolaire</i>)	21/01/2025	40 h annualisées	35/35 ^{ème}
FILIERE MÉDICO-SOCIALE			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (C)	04/03/2026	39 h annualisées	31,69/35 ^{ème}
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint territorial du patrimoine (C)	29/09/2010	35 h	35/35 ^{ème}

5. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE (CORDEF)

D2026_50

OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE (CORDEF)

Créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de « correspondant défense » a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Il est l'interlocuteur privilégié aux questions de défense, tant au niveau de l'actualité, que sur le parcours citoyen ou bien encore le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

VU les circulaires du 26 octobre 2001 et 18 février 2002 relatives à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal ;

VU l'instruction du 24 avril 2002 informant du rôle du correspondant défense ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Stéphane SCANU, comme correspondant défense pour la durée du mandat municipal.

6. CONSULTATION PARALLÉLISÉE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STATION-SERVICE DU GIE ARVE MULTI ENERGIE À VOUGY – DEMANDE D'AVIS

D2026_51

OBJET : CONSULTATION PARALLÉLISÉE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STATION-SERVICE DU GIE ARVE MULTI ENERGIE À VOUGY – DEMANDE D'AVIS

Vu l'arrêté Arrêté n° PAIC-2026-0048 du 1010612026 portant ouverture d'une CONSULTATION DU PUBLIC (consultation parallélisée) au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement pour la demande d'autorisation environnementale présentée par le GIE ARVE MULTI-ENERGIE pour son projet d'augmentation de la capacité de stockage d'hydrogène sur le site de la station-service ARVE MULTI ENERGIE sis 1612, route du Mont-Blanc sur le territoire de la commune de VOUGY (74130) (Siret : 99080899000016), du mardi 30 juin au jeudi 1^{er} octobre 2026 inclus en mairie.

Monsieur le maire :

- évoque que l'on ne peut pas avoir un double langage, prôner la décarbonisation et ne pas permettre à ce combustible d'être disponible sur notre territoire, afin d'alimenter les autocars, poids-lourds, taxis, camions de ramassage d'ordures ménagères...
- rappelle que l'État a valorisé l'hydrogène lors des jeux olympiques 2024, avec tous les taxis parisiens circulant à l'hydrogène.
- informe que pour la fabrication d'hydrogène, cela nécessite beaucoup d'électricité, mais que la France, en ce moment, est en surproduction.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-18 du code de l'environnement,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable pour ce projet de distribution et de production d'hydrogène dans notre vallée, en rappelant que l'hydrogène n'émet pas de particules, mais de la vapeur d'eau.

PREFÈTE DE LA HAUTE-SAVOIE

Bulle administrative des installations

COMMUNE DE VOUGY (74130)
(74 Haute-Savoie)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC (consultation parallélisée)
au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement
pour la demande d'autorisation environnementale présentée par le GIE ARVE
Multi-Energie pour son projet d'augmentation de la capacité de stockage
d'hydrogène sur le site de la station-service ARVE MULTI ENERGIE
sis 1612, route du Mont-Blanc - (Siret : 99080899000016)

Une consultation du public (consultation parallélisée) au titre de l'article L.181-10-1 du code de l'environnement, sur le projet soumis, soumise à étude d'impact et à étude de danger, du mardi 30 juin 2026 à 10 H 00 au jeudi 1^{er} octobre 2026 à 17 H 30 inclus.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.republique.fr/7440/>

Ce lien URL est également accessible depuis le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie : <https://www.haute-savoie.fr/7440/consultation-d-avis>

ainsi qu'à la mairie de Vougy, 1, route de Genève (74130), aux jours et heures d'ouverture de l'accueil de la mairie (bureau de la DGS)

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 09 H 00 à 17 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 30
Le jeudi : de 14 H 00 à 17 H 30

Informations complémentaires :
du mardi 30 juin à 10 H 00
du mercredi 01 juillet 2026
du vendredi 03 juillet 2026

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier :

- au service PAIC (Pôle Anciens Combattants) à l'adresse : 3, rue Paul Doumer (98000) Annecy, sur demande préalable adressée à : annee.paic@seine-saint-denis.fr

Monsieur Georges CONSTANTIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean DECOURENT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de la consultation et jusqu'au jeudi 1^{er} octobre 2026 à 17 H 30, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions sur le registre dématérialisé dédié à la consultation :

- sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.republique.fr/7440/>
- ainsi que par courrier postal adressé à l'attention du commissaire Enquêteur, CONSTANTIN, commissaire enquêteur à la mairie de Vougy, 1 route de Genève (74130)

Les observations et propositions du public, adressées par voie postale, ou par tout autre moyen que par voie électronique, sont consignées par le commissaire enquêteur sur le site internet dédié à la consultation.

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur ce site internet les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Le commissaire enquêteur organisera, en présence du pétitionnaire, afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, deux réunions publiques à la salle annexe de la mairie (à côté de la mairie) au 1, route de Genève à Vougy (74130) :

- réunion publique d'ouverture : vendredi 03 juillet 2026 à 20 H 00
- réunion publique de clôture : vendredi 25 septembre 2026 à 20 H 00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de VOUGY (74130), bureau de la DGS :

- jeudi 09 juillet 2026 de 14 H 00 à 17 H 00
- vendredi 04 septembre 2026 de 09 H 00 à 11 H 30
- jeudi 1^{er} octobre 2026 de 14 H 00 à 17 H 00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : Monsieur Jean-Pierre NEVE, responsable du projet : jean-pierre.neve@capsicom.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.republique.fr/7440/> au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette consultation est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

La préfète de la Haute-Savoie est l'autorité compétente pour prendre la décision.

7. LIQUIDATION JUDICIAIRE À L'ÉGARD DE LA SCI RÉSIDENCE CAP VALLÉE – RÉTROCESSION DE PARCELLES

D2026 52

OBJET : RÉTROCESSION DE PARCELLES SECTION B 1809-1814-1812 ET 1831 SUITE À LA LIQUIDATION JUDICIAIRE À L'ÉGARD DE LA SCI RÉSIDENCE CAP VALLÉE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VOUGY (74130)

Le Maire informe l'assemblée de la liquidation judiciaire à l'égard de la SCI Résidence CAP VALLÉE sur un programme immobilier sis « les Champs » à Vougy (74130), comprenant 52 lots.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la procédure collective, les parcelles section B n°1809-1812-1814 et 1831 doivent être (rétro)cédées.

CONSIDÉRANT que les parcelles section B n°1809 et 1814 permettraient de réaliser une aire de jeux arborisée pour les enfants.

CONSIDÉRANT qu'il serait envisageable de pouvoir gérer les parcelles section B n°1812 et 1831 sur lesquelles sont disposés des moloks d'ordures ménagères en bordure de voie publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la rétrocession des parcelles section B n°1809 (1127 m²) -1812 (75 m²) - 1814 (18 m²) et 1831 (3 m²) sur liquidation judiciaire à l'égard de la SCI Résidence CAP VALLÉE, société qui a porté le programme immobilier sis « Les Champs » à Vougy (74130).
- **AUTORISE** le maire ou son représentant légal à signer l'acte de rétrocession, ainsi que tous les documents afférents.
- **ACTE** que cette rétrocession se fera à l'euro symbolique.
- **ACTE** que les frais de l'acte de rétrocession seront supportés par la commune de Vougy ainsi que tous les autres frais annexes.



**8. SEMCODA – DEMANDE D'AVIS POUR MISE EN VENTE DE 16
LOGEMENTS COLLECTIFS ET 16 GARAGES SIS 96 ET 118 RUE MARIE
CURIE À VOUGY**

D2026_53

**OBJET : AVIS DÉFAVORABLE POUR MISE EN VENTE DE 16 LOGEMENTS
COLLECTIFS ET 16 GARAGES SIS 96 ET 118 RUE MARIE CURIE À VOUGY
(74130)**

La SEMCODA (Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain) souhaite vendre 16 logements collectifs et 16 garages sis 96 et 118 rue Marie Curie à Vougy (74130).

CONSIDÉRANT que la cession de patrimoine social doit, pour des raisons réglementaires et par une volonté de partenariat de leur part, être soumise à l'accord de la commune concernée.

CONSIDÉRANT que le code de la construction et de l'habitation ne précise pas les arguments de la commune pour délivrer son avis, qui lui sont propres.

Le maire propose d'émettre un avis défavorable à cette vente, notamment par rapport à l'âge des bâtiments (25 ans). En effet, ces derniers rentrent dans une phase où des travaux d'entretien vont être nécessaires et incomberaient aux nouveaux propriétaires, alors que les logements actuels, sont des logements sociaux, donc avec des occupants aux revenus modérés. Aussi, cette vente ferait diminuer le nombre de logements sociaux dans la commune. Si cette dernière n'est pas soumise à un taux minimum de logements sociaux, elle reste vigilante sur le volume de son parc.

*Après avoir entendu les arguments du maire,
le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ÉMET** un avis défavorable sur le projet de vente par la SEMCODA de 16 logements collectifs et 16 garages sis 96 et 118 rue Marie Curie à Vougy (74130).

**9. DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION « GROUPEMENT
DÉPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE HAUTE-
SAVOIE**

D2026_54

**OBJET : SUBVENTION OCTROYÉE À L'ASSOCIATION « GROUPEMENT
DÉPARTEMENTAL DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE HAUTE-SAVOIE**
Monsieur le Maire :

- présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association du Groupement des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie.
- rappelle le montant de 200 € octroyé pour l'année 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention à l'association du Groupement des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie d'un montant de 200 € pour 2026.
- **AUTORISE** le maire à procéder au versement de ladite subvention à l'association Groupement des Lieutenants de Louveterie de Haute-Savoie.



10. RÉFECTION DE LA TOITURE DU CAPUCIN GOURMAND – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

D2026_55

OBJET : RÉFECTION DE LA TOITURE DU CAPUCIN GOURMAND – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision de l'assemblée n°D2025_37 du 24/07/2025 décidant la réalisation des travaux de réfection de la toiture du restaurant Le Capucin Gourmand (couverture, isolation, zinguerie), en raison du constat à plusieurs reprises d'importantes fuites d'eau lors de violentes pluies.
- les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
 - * valeur technique : compétences en lien avec le projet et qualité de la méthodologie proposée (40%)
 - * prix des prestations, apprécié sur la base du total : *note de l'offre = (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre jugée) x pondération du critère prix* (55%)
 - * critère environnemental : empreinte carbone limitée, traitement/recyclage des déchets valorisés (5%)
- fait part :
 - * que la consultation a été publiée sur le site www.mp74.fr le 4 juin 2026, avec une date limite de réception des candidatures le 10 juillet 2026 à 12h00 ;
- donne connaissance du procès-verbal de l'admission des candidatures après ouverture des offres, à savoir : nombre de plis reçus : 4 offres dématérialisées dans les délais à savoir, les entreprises MUGNIER, PRAWOOD, BRASIER et COSTA.

Après analyse des offres et selon les critères d'évaluation et de pondération,

CRITÈRES	MUGNIER	PRAWOOD	BRASIER	COSTA
Critère technique 40 %	6	5,6	7,6	7,2
Critère prix 55 %	9,52	9,63	11	10,95
Critère environnemental 5 %	1	0,75	1	1
Note finale pondérée / 20	16,52	15,98	19,60	19,15

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE L'ATTRIBUTION** de ce marché à l'entreprise BRASIER CHARPENTE EURL pour un montant HT de 159 276,24 € ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce marché ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026.

11. QUESTIONS DIVERSES

RAPPORT DU SYANE :

Rapport détaillé des consommations pour l'éclairage public

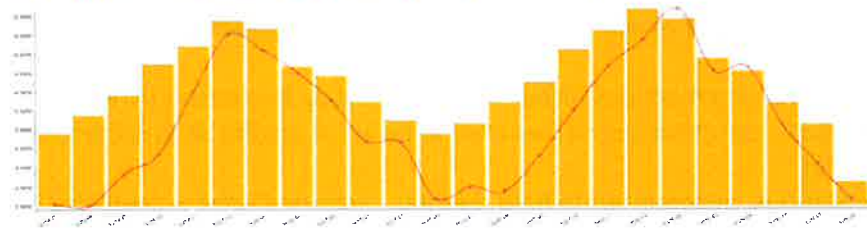
Eric WYBAILLIE – Conseiller énergie (e.wybaillie@syane.fr – 06.26.38.49.56) - rédacteur

APERCU GENERAL :

Ce compte-rendu dresse un tableau complet sur les consommations d'électricité pour le fonctionnement de l'éclairage public. A Vougy, l'éclairage public représente 162 MWh de consommation en 2025, pour un coût de 38 600 €. C'est 32 % de l'utilisation d'électricité de la commune et presque 19 % de la consommation totale toutes énergies confondues.

Consommation énergétique totale	840 MWh
Dont consommation électrique	506 MWh
Et consommation électrique pour l'EP	162 MWh

Nom du secteur EP	Compteur	Adresse	Longitude	Latitude	Conso 2025 (kWh)	Part (%)
LE CLOS GRAND BOIS	19540520955875	Rue des Grands Bois 74130 Vougy	6,486321	46,068785	25625	15,8
CHEF LIEU	19541389262006	1 Route de Genève 74130 Vougy	6,491325	46,066994	21944	13,5
GRAND BOIS	19540086802411	Rue des Vernais 74130 Vougy	6,4644	46,068464	21277	13,1
TREMBLAY ROND	19539797366856	Allée des Saules 74130 Vougy	6,471236	46,067736	18820	11,6
POSTE PREVENT	19539218495653	Route de Genève 74130 Vougy	6,476252	46,068331	13421	8,3
VERNAISZI	19538764342206	90 Rue Louis Armand 74130 Vougy	6,473676	46,070185	10873	6,7
LA CHAPELLE	19541099827096	375 Rue de la Chapelle 74130 Vougy	6,487485	46,066334	10178	6,3
GRAND COMMUN	19539073777895	Rue de la Frutière 74130 Vougy	6,491406	46,066421	8631	5,3
POSTE FORECLET	19526049111708	Rue de l'Industrie 74130 Vougy	6,462621	46,068274	5661	4,1
RUE DU STADE	19563038954233	Rue du Stade 74130 Vougy	6,481306	46,068971	5862	3,6
LE TREMBLAY	19539363213438	Rue des Fontaines 74130 Vougy	6,472057	46,066209	5761	3,5
VOUGY BAS	19540810391499	101 Chemin des Grandes Portions 74130 Vougy	6,511339	46,067444	4961	2,5
HERMY	19542112851608	rue de la Tour de l'Ile 74130 Vougy	6,511319	46,065101	2836	1,7
CONSTANTIN	19541968133812	Rue du Commerce 74130 Vougy	6,482653	46,066577	2542	1,6
BRAZAT	19542257569426	Rue du Rocher 74130 Vougy	6,478953	46,066023	1370	0,8
LOT LES FONTAINES	19539507931286	5 Lotissement les Fontaines 74130 Vougy	6,489702	46,066629	1037	0,6
LOT CHAMP DE COQUELICOTS	19564833499889	Lotissement le Champ de Coquelicots 74130 Vougy	6,465016	46,066885	1001	0,6
LOT LES CHARDONS	1956816107401	Lotissement les Chardons 74130 Vougy	6,468122	46,065908	586	0,4



Consommation mensualisée pour l'éclairage public de juillet 2024 au 21 juin 2025

Commentaires : En juin 2025, la commune de Vougy a consommé approximativement 7,5 MWh d'électricité pour l'éclairage public. En décembre, cette consommation augmente à 21 MWh.

Rapport consultable en mairie. Nous allons nous rapprocher du SYANE, dès la rentrée, en vue du changement de toutes les lampes d'éclairage public qui ne sont pas en led ; programme sur plusieurs années, car cela concerne plus ou moins 400 éclairages.

VIDÉOPROTECTION : un marché va être lancé pour l'agrandissement du parc des caméras :

- Rue du Stade et route de Genève : 1 contexte
- Rond-point de la boulangerie : 1 contexte et 2 lecteurs de plaque
- Carrefour à feux : 1 contexte
- Rue de la Carrière (Chemin de Thuet) : 1 contexte
- Rue de la Chapelle/Rue du Rocher : 1 contexte
- Au cimetière, en bas de la route (en option) : 1 contexte
- Rue d'Hermey/Chemin de la Tour de l'Ile : 1 contexte
- Vers la station : 1 contexte

Au total : 8 contextes et 2 lecteurs de plaque + changer le serveur ; en attente du coût de l'estimatif.

PPI CCFG :

- Carrefour tout de l'Ile + aménagement RD1205
- Rue de la Chapelle, du centre à la chapelle
- Bâtiment CASALINUOVO (crèche + aménagement total)
- Piste cyclable du centre à la Rue des Écoles
- Rue de la Chapelle, de la chapelle à la RD19 (carrefour Chaumine)
- Aménagement pédestre pour « le jardin d'hiver »

LOCAL de l'association Danças De Portugal : assistance pour dépôt de la déclaration préalable (DP).

MARDI 1^{er} SEPTEMBRE à 19h00 : présentation su SCOT en mairie.

Inquiétudes de M. JACQUARD Hervé concernant les arbres qui tombent le long de la rue de la Chapelle :

- Les propriétaires ont été répertoriés ; un courrier leur sera adressé.

Séance levée à 20h15.

**Procès-verbal approuvé à l'unanimité ou à la majorité des membres présents
le 17 septembre 2026.**

La secrétaire de séance,



CAPRI Brigitte

Le Maire,



MASSAROTTI Yves